

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS



EN EXERCICE	26
Présents	24
Absents ou excusés	2
Votants	24

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Martial CHAINEAU est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

<i>N° Délibération</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision</i>
D/2024/083	Convention de partenariat 2023-2024 avec la fédération départementale de Familles Rurales pour la gestion de l'accueil de loisirs - Prévisionnel 2024	Approuvée à l'unanimité
D/2024/084	Proposition d'adhésion à l'ANDES	Approuvée à l'unanimité
D/2024/085	Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales : validation de la démarche et engagement des collectivités dans l'élaboration de la CTG	Approuvée à l'unanimité
D/2024/086	Bascule publique	Approuvée à l'unanimité
D/2024/087	Suppression d'un emploi périscolaire polyvalent	Approuvée à l'unanimité

FAIT A LOIRON-RUILLÉ,
LE MAIRE
BERNARD BOURGEOIS



AFFICHÉ LE : 06/12/2024